



# Projet

# Éducatif

# du CLAVIM

Accueils de Loisirs

# 2016

# CLA VIM

# Le projet éducatif des Accueils de Loisirs du CLAVIM



Un projet global  
pour l'enfant  
dans le respect de  
ses droits et devoirs  
de futur citoyen.

Développement de l'individu, dans une dynamique du Sujet Acteur et Auteur dans et par sa participation au groupe.

La vision d'une famille associée au projet, dans le cadre d'une co-éducation.

Un souci de la qualité des animateurs, de leurs modes d'intervention et de leurs postures éducatives.

Des objectifs ambitieux et adaptés aux maternels et aux élémentaires.



## CLAVIM

Cultures, Loisirs, Animations de la Ville d'Issy-les-Moulineaux



### Une institution

Le CLAVIM, association Loi de 1901 créée en 1982, est un tiers lieu éducatif dont le but est de proposer des opportunités diverses d'expériences, de relations et de progrès.

- Des lieux d'écoute et de dialogue qui considèrent la personne dans sa globalité et sa singularité.
- Des espaces de règles, d'émancipation et d'expérience qui génèrent du jeu et de l'espace pour l'enfant entre l'école et la famille.
- Un milieu éducatif tiers, laïque et généraliste.
- Une continuité éducative au fil des années.
- Un village éducatif ambitieux et cohérent.
- Une co-éducation.



### Un projet

L'accompagnement sur mesure d'individus considérés comme sujets, acteurs et auteurs est au cœur du projet éducatif qui ambitionne le développement de la personne et la construction de son « estime de soi » à travers un accompagnement structurant, bienveillant et exigeant.

- **Une posture protectrice**, accueillante et contenant.
- **Une posture d'accompagnement** structurante, autorisante et exigeante.
- **Une posture de valorisation** authentique, sincère et humble.

# Les grands objectifs

Les 4 premiers objectifs sont les piliers incontournables du projet éducatif. Chacun d'eux est attaché à l'un des 4 objectifs éducatifs complémentaires. 2 objectifs d'ouverture complètent les grands objectifs.

## Le cadre de vie

**1** Proposer aux enfants un cadre de vie (espace, temps, règles) qui assure leur sécurité, leur confort et leur bien-être.

## La vie collective

**2** Faire vivre aux enfants une vie collective riche et structurante qui permette à chacun de progresser sensiblement dans l'acquisition et la maîtrise de valeurs citoyennes :

- Savoir vivre avec les autres avec bienveillance
- Savoir communiquer avec les autres
- Respecter l'autre
- Accepter positivement les différences et tolérer
- Partager et vivre ensemble
- S'entraider et faire ensemble
- Être solidaire et faire pour
- Être altruiste
- Être utile aux autres

## Le dépaysement

**5** Permettre un dépaysement, c'est-à-dire : changer le quotidien, sans perte de repères, dans une ambiance de plaisir, de jeu et de joie. Mettre en avant le merveilleux, l'imaginaire et la fantaisie.

## La socialisation

**6** Favoriser la socialisation de l'enfant, c'est-à-dire : lui apprendre à évoluer dans un cadre défini. Le respecter et lui apprendre à respecter les autres. Lui permettre de se valoriser dans le groupe en se sentant utile aux autres.

## L'estime de soi

**3** Faciliter chez l'enfant la construction progressive de son estime de soi (image positive, confiance en soi).

A : Permettre à l'enfant de progresser dans ses compétences de « prise en charge » individuelle et collective et l'initier à la prise de responsabilités adaptées à son potentiel (âge, capacités...)

B : Faire expérimenter à l'enfant des situations et des actions originales porteuses de progrès, et des expériences dans lesquelles il soit un acteur « au service des autres »

C : Faire de chacun des adultes, un porteur et un distributeur de la valorisation de chaque enfant.

## L'autonomie

**7** Favoriser l'acquisition progressive de son « autonomie » et développer sa capacité de prise en charge, en restant extrêmement attentif aux capacités de chacun. Cela nécessite de la part de l'adulte une présence et un accompagnement constants qui seuls lui permettront de garantir le résultat positif de la démarche.

## Le progrès

**4** Permettre la découverte et le développement de ses capacités physiques, intellectuelles, d'expression, de création et d'imagination.

## L'expression

**8** Favoriser son expression et sa « parole », tenter de la prendre en compte en développant sa compréhension progressive de l'équilibre entre libertés et contraintes, droits et devoirs. Développer son aptitude aux choix.

## Ouverture au monde

**9** Favoriser l'ouverture de l'enfant au monde qui l'entoure, aux domaines artistiques et culturels, de manière active, ludique et non consommatrice.

## Respect de la nature

**10** Faciliter l'enrichissement de sa vision et de sa compréhension de son environnement : milieu naturel et humain. Le sensibiliser à son respect et à sa protection.

Ouverture



# La législation



## Les Accueils collectifs de mineurs

Les Centres de loisirs sont désormais régis par le Code de l'Action Sociale et des Familles dans sa partie réglementaire. Le projet éducatif y est en particulier défini par les articles L.227-4, R.227-23, R.227-24, R.227-25, R.227-26.

Une nouvelle dénomination des « Accueils collectifs de mineurs » a été officialisée par le décret n°2006-923 du 26 juillet 2006.

Tous les accueils font l'objet d'une déclaration en juin de chaque année à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (ancienne DDJS : Jeunesse et Sports) du lieu où ils sont implantés.

Cette déclaration est accompagnée du projet éducatif correspondant.

### Informations autour du Projet éducatif

Ce projet éducatif est communiqué aux familles par voie d'affichage dans chaque Accueil dès le premier jour d'ouverture du centre. Chaque agent recruté pour l'encadrement et l'animation des enfants reçoit, en même temps que son contrat, un exemplaire de ce projet éducatif.

### L'accompagnement des équipes

Les directeurs, outre le projet éducatif, reçoivent à leur entrée en fonction un dossier directeur regroupant tous les documents utiles à leurs missions, en particulier le détail de moyens matériels et financiers mis à leur disposition. Un responsable de secteur est en liaison permanente avec eux pour leur remettre leurs régies et gérer avec eux les commandes de matériels, cars, sorties, etc... Deux fois par an, une évaluation des objectifs est réalisée avec chaque directeur et en réunion d'équipe de directeurs. Des réunions bimensuelles entre les directeurs et le responsable de secteur permettent d'assurer le suivi des actions et de faire circuler l'information nécessaire.



## Protocole d'Accueil

Dans chacun des établissements, l'accueil et l'intégration d'un enfant handicapé est envisageable. Des procédures d'information et de concertation avec l'école et la famille sont mises en oeuvre : présence des directeurs et du coordinateur lors de PAI (Protocole d'Accueil Individualisé) ou de PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation).

Le cas échéant, sur demande de la famille et après rencontre avec elle et évaluation des contraintes, un protocole d'accueil peut être conclu entre les parents et le CLAVIM, pour un accueil adapté à des enfants en situation de handicap. Chaque situation est évaluée en fonction des possibilités matérielles et humaines de l'établissement.

## Base du projet et des orientations

Les objectifs éducatifs ainsi que les orientations propres aux accueils maternels et élémentaires reposent sur une analyse des besoins physiologiques et psychologiques des mineurs accueillis. La simple lecture de ces objectifs et orientations nous semble parfaitement révélatrice des besoins des enfants qui nous apparaissent comme prioritaires à satisfaire dans le cadre d'une mission de loisirs éducatifs telle que la notre.

## Le secteur Enfance

Directrice Enfance Pascaline LUCOT	
Secrétaire direction Enfance Soraya N'HAILI	
Responsable du secteur maternel Adrien VERBRUGGHE	Responsable du secteur élémentaire Françoise SIMANA
Adjoints au secteur maternel Suzanne LEFEVRE      Saïd ABIDI	Adjoint au secteur élémentaire Kamel SEFIANE

# L'accueil de loisirs et les familles

L'accueil de l'enfant commence par celui des parents.



## être rassurées

**1** Les familles sont accueillies par des animateurs qui se font connaître afin que les parents aient des repères et une image la plus fidèle possible de l'accueil de loisirs. L'accueil ménage à l'enfant une transition sans heurts, sans stress, dans un confort affectif et relationnel. Les temps d'accueil permettent aux familles de transmettre et recevoir des informations utiles telles que la santé ou le comportement de l'enfant pendant la journée, afin que le parent se sente partie prenante et pour que l'enfant sente l'accord, le liant, la cohérence entre la famille et le centre.

## être invitées ou associées

**3** Les familles doivent pouvoir vivre et partager les joies de leur enfant. Pour cela, l'équipe doit créer des occasions de rencontres conviviales et festives. (expositions, spectacles, portes ouvertes, tournois) soit dans le centre, soit à l'extérieur (participations à des manifestations à l'échelle du quartier ou de la Ville).

La famille est un élément clé de l'accueil de loisirs. Tout comme l'enfant, elle doit être au cœur du projet du centre. Elle doit donc être prise en compte à travers tous ses besoins :

- être rassurée
- être informée
- être invitée ou associée

## Les familles sont accueillies pour :

## être informées

**2** Les familles doivent être tenues informées : des informations administratives ou organisationnelles : inscriptions, Forum, brochures, ouverture des centres aux diverses périodes...

Des informations pédagogiques sur la vie du centre : affiches, affichettes, plannings d'activités, de sorties, blog Dinoutoo des accueils de loisirs.

Des réunions d'informations annuelles pour présenter l'équipe, le projet d'animation, le CLAVIM et répondre aux questions...



# Le rôle de l'animateur

L'animateur dispose de :

- sa **réflexion**, de son analyse et de sa **volonté de progresser**.
- Il dispose aussi **des autres animateurs** de l'équipe qui, par l'échange et la critique constructive, permettent l'**auto-formation**.
- Il dispose du **directeur** du centre qui, par son rôle formateur, peut et doit être sollicité.
- Il bénéficie des interventions des **permanents du Clavim**, des **formations** et des moyens qu'ils mettent en place.

pour mettre l'accent sur la qualité de la relation à l'enfant

et pour être le garant

La qualité de la relation à l'enfant, qui doit être :

- **Chaleureuse** : qui apporte de l'affection, de la sécurité, qui rassure et donne confiance. L'adulte doit montrer aux enfants son envie de partager avec eux.
- **Bienvueillante** : qui veille sur, qui se soucie de, qui voit le bon, le positif chez l'enfant et cherche à le valoriser, à accompagner son développement et à le faire progresser.
- **Structurante** : qui donne des points de repères clairs, adaptés et compréhensibles. L'animateur doit poser un cadre et l'expliquer. Il doit réagir et intervenir face aux comportements de l'enfant en approuvant ou en désapprouvant.

L'animateur est garant, par la valeur d'exemple de son comportement, par sa capacité d'intervention et par la qualité de sa présence :

- du **bien-être** de chaque enfant
- de sa **progression** et de son épanouissement
- de l'**harmonie des relations** entre enfants
- du **respect** de chacun et des règles de vie.



Pour accomplir ses missions, il peut endosser 3 postures éducatives :

1. une **posture protectrice**, accueillante et contenant.
2. une **posture d'accompagnement** structurante, autorisante et exigeante.
3. une **posture de valorisation** authentique, sincère et humble.



# Les compétences de l'animateur

## savoir-être

- Être porteur et promouvoir des valeurs positives : altruisme, partage, solidarité.
- Faire preuve de présence, de disponibilité, de calme et de maîtrise de soi.
- Montrer dévouement et oubli de soi.
- Donner et montrer de l'affection.
- Intervenir avec bienveillance et fermeté.
- Faire preuve d'enthousiasme, d'échange et de dialogue.
- Savoir travailler en équipe
- Montrer sa volonté de faire progresser et de découvrir les autres.
- Savoir être créatif et imaginatif.
- Faire preuve de simplicité, de franchise, de solidarité, d'authenticité et de convivialité.
- Démontrer de l'exigence, de la rigueur et de la remise en question, pour soi et les autres.
- Montrer écoute, vigilance à l'égard de l'enfant, mais sans peur ni angoisse.
- Savoir apprendre de l'enfant.

## compétences humaines

## savoir-faire

### Savoir mettre en place un cadre de vie sûr, riche et structurant pour l'enfant

- 1. Cadre de sécurité :** avoir le souci constant de la sécurité des enfants, à travers : accueil, pointage, comptage, maîtrise des comportements, anticipation des dangers etc...
- 2. Cadre temporel :** savoir organiser les temps de la journée : alternance temps forts/temps plus calmes; respect du rythme des enfants, maîtrise de toute excitation ou fatigue; création d'une ambiance ludique équilibrant fantaisie et points de repères.
- 3. Cadre spatial :** savoir mettre en place des espaces-coins permettant aux enfants de vivre autour d'activités spontanées qui soient favorisées par la richesse du milieu.
- 4. Cadre collectif :** savoir gérer un groupe d'enfants en équilibrant des moments individuels et des moments collectifs.

Savoir exprimer clairement ce que l'on veut, expliquer les règles, poser les limites et les permissions.

Savoir observer, écouter et prendre en compte les besoins de chaque

### Savoir mettre en place un cadre pédagogique :

- Se fixer des objectifs simples.
- Mener des activités, en ayant réfléchi à une démarche pédagogique qu'on saura expliquer.
- Posséder des compétences de base en matière de jeux, chants, activités.
- Savoir découvrir avec l'enfant et s'adapter à ses capacités, le suivre sans toujours faire à sa place.
- Savoir être modeste, progresser à petits pas, afin de ne pas déboucher sur des déceptions pour soi-même et/ou pour l'enfant
- Savoir gérer un groupe en activité et créer des liens, des relations entre les enfants autour de cette activité.

## compétences techniques

# Les missions de l'animateur

## L'éducation

**1** Participer à l'élaboration d'un projet pédagogique. Avoir en permanence le souci du bien-être, de la sécurité et du progrès de l'enfant. Par sa présence et son comportement, assurer la sécurité affective, l'épanouissement des enfants et la construction de son « estime de soi ». Assurer une autorité bienveillante, protectrice et structurante auprès de tous les enfants. Avoir le souci constant de développer les capacités potentielles des enfants (physiques, intellectuelles, morales) : expression, création, prise en charge, responsabilité, respect de l'autre, solidarité...

## Communication-Relation

**2** S'exprimer de façon correcte, claire et compréhensible pour tous (enfants, parents...) Savoir écouter l'enfant, le mettre en confiance, être disponible. Mettre en place des relations individuelles et collectives saines, bienveillantes, authentiques et respectueuses de chacun. Savoir répondre aux attentes de contact, de dialogue et d'affection des enfants, de façon mesurée et juste. Susciter et favoriser le dialogue au sein de l'équipe d'animation, par une capacité à exprimer des avis et remarques tant positives que négatives, dans le seul souci de faire progresser le « système ».

## Organisation

**3** Mettre en place un cadre de vie riche, structurant et épanouissant : organiser le temps, l'espace, les activités... Gérer la vie quotidienne et matérielle, en répondant au mieux aux besoins des enfants. Organiser la sécurité des enfants, sur le plan matériel et psychologique, en posant un cadre et des règles dont il garantira le respect par tous.

## Animation

**4** Mettre en place des activités variées, intéressantes, répondant aux besoins et envies des enfants, et/ou leur apportant un plus en termes de découverte, d'éveil, de plaisir ou de progrès. Savoir doser, alterner les types d'activités, en les adaptant à l'âge et à la capacité des enfants: activités d'expression \*activités de création, manuelles ou autres \*activités de découverte (ballades, visites, camping...) \*individuelles, collectives.\*intellectuelles, sportives \*intérieures, extérieures... Savoir gérer le rythme de la journée (temps forts-temps faibles; temps « libres »- temps organisés) Savoir mener les activités, de manière à aboutir à un objectif préalablement fixé (même modeste) Savoir organiser et animer des animations ludiques collectives (grands jeux, veillées après goûter) Savoir mettre, aussi souvent que possible, l'enfant en situation de sujet, acteur et auteur (autour de projets, en animation...)

# Les critères de son évaluation

## Comportements

- Présentation
- Expression
- Sens de l'accueil
- Disponibilité
- Ponctualité
- Autonomie
- Respect des règles
- Sens de l'équipe

## Aptitudes

- Adaptabilité
- Sens des responsabilités
- Initiatives
- Créativité
- Sens de l'organisation
- Remise en question
- Capacité à se former
- Capacité de communication

## Techniques

- Vie quotidienne et matérielle
- Activités : connaissances techniques, maîtrise pédagogique
- Rôle éducatif: apports, capacité à structurer, présence, sécurisation, autorité
- Relations aux enfants : attention, proximité
- Travail en équipe: motivation et dynamisme conscience professionnelle.



